

## E. Les parents ont-ils peur du cégep?

### PROBLÉMATIQUE

*Le cégep est une institution scolaire sur laquelle les parents sentent qu'ils ont peu de contrôle. Voudraient-ils intervenir qu'il n'en maîtrisent pas les moyens. De plus, si l'école primaire ou secondaire était ordinairement dans le quartier d'habitation, ce n'est plus le cas du cégep qui est parfois très éloigné du domicile familial. Enfin, l'étudiant de cégep est à un âge où il file entre les doigts des parents. La diversité des réactions face au cégep, de la part des parents, est donc compréhensible.*

*Les parents ont-ils peur de l'institution «cégep»? Les parents ont-ils leur rôle à jouer au cégep? La nomination de quatre parents au Conseil d'administration d'un cégep, aux termes de la Loi des collèges, est-elle une bonne mesure?*

Communication de  
Claude PLOUFFE  
Président  
Fédération des associations de parents des cégeps du Québec inc.

Durant les 20 ans des cégeps, permettez-moi de vous souligner que les associations de parents, par leur fédération, ne sont pas restées muettes. En avril 1973, quatre associations de parents des cégeps de Rimouski, de François-Xavier Garneau, de Limoilou et du Vieux Montréal jetaient les bases de la Fédération des associations de parents du Québec. Elle en compte présentement 22.

Les membres bénévoles de notre fédération n'ont pas chômé depuis ses débuts.

1978- Elle donne ses avis sur les attentes des parents en regard du milieu collégial.

1979- Elle organise deux jours pour étudier le livre blanc. Elle donne ses avis sur les collèges du Québec — Nouvelle étape.

Elle présente un mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation sur le projet de la loi 24.

Elle présente un mémoire à la Commission parlementaire de l'éducation sur le projet de la loi 25.

Elle présente un plan de travail pour donner suite au projet du Gouvernement à l'endroit des collèges.

1980- Elle donne ses avis concernant le projet de règlement des études collégiales.

Elle donne ses avis sur les orientations des affaires étudiantes dans les collèges.

Elle organise un colloque sur les valeurs en éducation.

1981- Elle donne ses avis sur la politique de l'enseignement du français au collégial.

Elle organise un colloque d'orientation de ses associations et de sa fédération.

1982- Elle produit un rapport d'analyse, par région, du sondage de la Fédération sur le projet de règlement des études collégiales et des conditions de vie étudiante dans les collèges.

Elle organise un colloque: le parent: un acteur dynamique ou un acteur apathique.

1983- Elle organise une première session de formation ayant pour thème: «Vers une meilleure connaissance du cégep».

1984- Elle présente un plan d'étude cadre des cours obligatoires de français au collégial.

1985- Elle donne ses avis sur le projet de règlement du Régime pédagogique au collégial.

Elle organise une deuxième session de formation: «Vers une meilleure connaissance du cégep».

Elle présente un document sur la formation en travail de bureau.

Elle fait valoir l'importance de la présence des parents au conseil d'administration des collèges.

Elle donne son avis concernant le cégep de demain: «Pouvoirs et responsabilités du cégep».

1985- Elle organise une troisième session de formation: «Vers une meilleure connaissance du cégep».

Elle donne son avis sur le projet de réforme du programme en sciences humaines.

1986- Elle se penche sur la politique des apprentissages.

1987- Elle organise une quatrième session de formation.

1988- Elle présente ses recommandations sur les prêts et bourses.

La Fédération analyse, se questionne sur les échecs et abandons, fait connaître ses inquiétudes tant au point de vue vie étudiante que pédagogique et prône un comité de concertation sur l'arrimage secondaire/collégial.

### Les parents ont leur rôle au cégep

— Rôle de droit naturel qui permet de répondre aux désirs des parents qui souhaitent continuer leur oeuvre d'éducateur;

— rôle d'informateur: s'informer pour mieux informer;

— rôle de participation dans les débats qui se font en éducation afin de recommander des solutions aux divers problèmes qui touchent leurs jeunes dans le milieu collégial;

— droit de s'assurer que la qualité de vie permette une formation optimale;

— rôle de support;

— rôle nécessaire auprès des dirigeants et dirigeantes des collèges: la population parentale veut être active.

Même si d'aucuns contestent ce rôle, il ne faut pas oublier qu'il existe une obligation morale que personne ne peut leur enlever. Les parents se doivent d'être un soutien pour leurs jeunes, de leur offrir leur compétence acquise et leurs expériences de vie. Ils veulent collaborer, chercher des solutions et aussi vivre des expériences enrichissantes. Une bonne information permet une juste publicité. Les parents n'entendent souvent parler des collèges qu'au moment de crises, de grèves, de contestations que vivent les collèges. Et ce qui se fait d'intéressant et d'excellent dans nos cégeps, il faut le publiciser à la grandeur de la province. Cette instance consultative que sont les associations des parents offre la possibilité de donner aux dirigeants et dirigeantes les avis, recommandations et souhaits d'une partie active de la population qui poursuit les mêmes

objectifs: le mieux-être de nos jeunes, une formation intégrale solide et une excellente formation de base.

Face à tous ces gestes posés et à ceux à venir, les parents ont-ils un sentiment d'inquiétude face au cégep? La peur peut exister quand on fait face à l'inconnu. D'où l'importance de favoriser la participation des parents par une association afin de les mieux informer, de répondre à leurs interrogations...

- nos jeunes ne sont pas aidés, insuffisamment encadrés...
- nos jeunes sont mal orientés...
- il y a de nombreux abandons...
- ils ne savent à qui s'adresser dans des moments de difficultés...
- des professeurs manquent trop souvent...
- c'est un milieu impersonnalisé...
- les professeurs ne sont pas supervisés... évalués...
- les absences ne sont pas contrôlées...
- les jeunes ne sont pas suffisamment informés... etc...

On invoque l'autonomie, la responsabilité et la liberté de choix des jeunes. Ce ne sont pas tous les jeunes qui ont acquis la maturité nécessaire, les apprentissages et les méthodes de travail qui assurent un bon départ et la réussite.

De plus en plus encadrés au secondaire, ils ne sont pas tous prêts à affronter les responsabilités que comporte le milieu collégial. Il leur faut un coup de pouce. Le passage du secondaire au collégial est un choc pour beaucoup de ces jeunes. Il faut se pencher sur cette période de transition et leur accorder un support adéquat particulièrement au premier trimestre de la première année.

### Les parents au conseil d'administration d'un cégep?

«Le ministère de l'Éducation est d'avis que les parents ont un rôle important à jouer dans l'éducation et qu'à ce titre ils doivent être des partenaires dans le développement des collèges. La composition des conseils d'administration des collèges et les nombreuses mesures qu'a prises le Ministère pour soutenir la mise en place de mécanismes propres à assurer la représentativité des parents témoignent de l'importance que nous leur accordons dans le développement et l'évolution des cégeps.» (Yves Bérubé, ministre, juin 1984)

«Je veux appuyer auprès de vous, Monsieur le Ministre, ces requêtes qui vous sont parvenues en provenance de parents engagés dans l'action éducative des cégeps, voire dans l'administration de ces établissements. Je pense que les parents, en raison de leur intérêt immédiat et de la connaissance qu'ils ont des personnes qui forment les clientèles des cégeps, sont appelés naturellement à jouer un rôle important dans la vie et le développement de ces établissements.» (M. Claude Ryan, député, au ministre Yves Bérubé, juin 1984)

«Je suis vivement intéressé à ce que la participation des parents à la direction des cégeps continue pour répondre au besoin réel des élèves de ces établissements.» (M. Claude Ryan à la Fédération, juillet 1984)

«Les parents sont une composante du milieu. Ils sont près des jeunes qui fréquentent les collèges et ils s'intéressent d'abord à la qualité des services qui leur sont offerts. Les parents sont préoccupés par des dimensions particulières tels les politiques d'accueil, la présence des professeurs au cours,

l'encadrement pédagogique et la vie étudiante.» (M. Yves Bérubé, ministre, juin 1985)

«J'espère que vous allez continuer votre excellent travail, je vous encourage fortement et je suis bien content de la préoccupation que vous avez au plan pédagogique également. C'est pour cela que les parents sont invités à s'intéresser au travail des collègues. C'est pour les épauler dans le travail de formation qu'ils font auprès de leurs enfants. Soyez assurés que tout ce qu'on peut faire pour vous témoigner de notre intérêt, nous allons le faire avec plaisir et je pense que ce serait une bonne chose qu'on se retrouve pour assurer le suivi de certains dossiers.» (M. Claude Ryan, ministre, mars 1988)

À notre avis, il est important que la représentativité des parents admissibles au conseil d'administration demeure et soit sans lien avec le milieu (sans conflit d'intérêts).

La Fédération demeure un instrument collectif de concertation qui mérite d'être entendu. Ses membres comptent parmi les plus intéressés au bon fonctionnement des collèges et à la qualité des services qui y sont offerts. Notre collaboration est offerte à tous les organismes qui travaillent au palier collégial. L'engagement doit être collectif et concerté quand il s'agit de l'avenir de nos jeunes. Soyons complices du même objectif.

Même si certains parents sentent (hélas) être libérés d'un fardeau qu'ils ont porté jusqu'à la fin... du secondaire, d'autres ont un intérêt grandissant à vouloir s'engager positivement dans les structures collégiales. La force des partenaires du milieu collégial sera notre volonté collective basée sur la confiance mutuelle, le dialogue permanent et la concertation à tous les niveaux. Engagés, les parents ont un rôle important de collaboration à jouer par leur association, et la présence des parents au conseil d'administration doit être vraiment représentative et de qualité.

Je tiens à remercier les organisateurs de ce colloque d'avoir offert à la Fédération des associations de parents du Québec de se faire entendre.

Cette concertation doit se poursuivre et s'intensifier réciproquement.

Puisse ce colloque unifier les forces de tous et de chacun pour l'avenir de nos jeunes Québécois et Québécoises.

---

Communication de

**André MATTE**

Directeur général de la Direction de l'administration  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

---

### Introduction

#### • Le titre de l'atelier

Ce qui m'a d'abord frappé, c'est le titre de l'atelier lui-même: «Les parents ont-ils PEUR du cégep?»

Aucun des 35 titres des cinq thèmes d'ateliers ne reflète un état aussi primaire... Est-il vrai que les parents n'ont pas encore dépassé cet état de choc qui empêche d'agir, qui neutralise le mouvement... La majorité des titres d'ateliers renvoient vers des perspectives; leurs problématiques mêmes ne sont point marquées par des sentiments premiers, instinctifs...

• **Le thème de l'atelier**

Ce qui m'a ensuite surpris, c'est le THÈME sous lequel le présent atelier est situé, à savoir: «L'étudiant au pluriel».

À première vue, l'atelier sur la place des parents dans cette jeune institution qu'est le cégep aurait pu être situé sous le thème «Des solitudes à marier». En effet, l'atelier «Définir ensemble de nouveaux modèles de gestion» recouvre la réalité des parents, si tant est que nous voulons leur reconnaître une place réelle dans la participation à la vie du cégep. Cet atelier, par ailleurs, ouvre vers des perspectives intéressantes par son titre même.

• **Le mot clé de la question qui s'adresse à nous**

PEUR! Le Petit Robert définit la PEUR comme un «phénomène psychologique à caractère affectif marqué, qui accompagne la prise de conscience d'un danger réel ou imaginé, d'une menace». Il définit aussi la PEUR dans un sens plus faible comme une «appréhension, un souci, un désir d'éviter une chose considérée comme désagréable».

**Problématique**

Dans les faits, le cégep est une institution scolaire sur laquelle les parents sentent qu'ils ont peu de contrôle. Voudraient-ils intervenir qu'ils n'en maîtrisent pas les moyens.

— Les parents ne connaissent pas l'établissement physique. Vingt ans, c'est encore jeune!

Nous aussi, parents d'étudiants fréquentant le cégep, somme encore jeunes! La plupart d'entre nous n'avons pas fréquenté cet établissement. Nous n'avons pas connu de l'intérieur son animation, sa vie. Nous n'avons pu mesurer de l'intérieur sa dimension physique, culturelle, sociale, éducative. Avant même que notre enfant fréquente le cégep, cette bâtisse physique nous était souvent méconnue. Pour la plupart d'entre nous, le cégep est éloigné de notre quartier.

— Les parents saisissent difficilement la réalité du cégep par leur enfant.

D'une part, l'élève ne fréquente le cégep que quelques années, et durant un nombre de jours moindre qu'au primaire et au secondaire. Contrairement au primaire et au secondaire, il est plus difficile pour les parents de suivre le cheminement académique de leur enfant au cégep: il n'y a plus de réunions avec les enseignants pour recevoir leurs commentaires sur notre enfant; il n'y a plus cinq bulletins transmis directement aux parents; l'encadrement des élèves est différent pour ne pas dire inexistant; l'enfant est ou devient majeur et les parents sont souvent pris au dépourvu avec cette réalité nouvelle; les parents ne peuvent plus tellement aider leurs enfants dans leurs travaux scolaires et, ce faisant, mieux comprendre les spécificités de l'institution collégiale.

— Les parents méconnaissent les principaux services du collège.

La Loi des collèges est peu ou pas connue, contrairement à la Loi de l'Instruction publique (L.I.P.) dont on a débattu depuis plusieurs années: projet de loi 40, projet de loi 3, projet de loi 107. Cette L.I.P. fait une place aux parents: comité d'école; comité des parents; conseil des commissaires. Cette

L.I.P. identifie les sujets sur lesquels les parents doivent être consultés...

Qui sait que la Loi des collèges n'a que 34 articles comparativement à plusieurs centaines dans la L.I.P. actuelle? Qui est en mesure de décrire les pouvoirs corporatifs des cégeps? Qui peut fournir la composition du conseil d'administration et comment sont désignés ses membres? Les parents sont-ils représentés au conseil d'administration? Quel est le rôle des parents au conseil d'administration? Quel est le rôle et la place de l'Association de parents? Ce regroupement de parents est-il reconnu par la Loi? Quel est la composition d'un conseil d'administration d'une telle association? Qui connaît comment sont organisés les principaux services du collège? La direction générale; le secrétariat général; les services pédagogiques; les services aux élèves; les services administratifs; le service du personnel; les départements; etc.

— Les parents ne paient pas de taxes scolaires au niveau collégial.

Bien que minime, la contribution financière des parents par la taxe scolaire pour les commissions scolaires ne peut faire autrement que de les toucher. Quand tu paies, tu y regardes de plus près.

— Les parents ont-ils un rôle à jouer au cégep? Pour répondre à cette question, il faut connaître au moins les données suivantes:

Les pouvoirs corporatifs du cégep se résument ainsi: article 6 de la Loi des collèges.

Un collège peut exercer tous les pouvoirs d'une corporation ainsi que les pouvoirs spéciaux conférés par la Loi:

- \* dispenser les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre;
- \* gérer les ressources financières qui lui sont consenties par le ministre;
- \* gérer les ressources matérielles: acquérir, construire, agrandir, etc., avec l'autorisation du Gouvernement;
- \* gérer les ressources humaines.

**Le conseil d'administration du collège est composé de 20 membres**

- 6 personnes choisies parmi des secteurs socio-économiques (commissions scolaires, universités, industries, commerces, groupements sociaux)
- 3 enseignants désignés en scrutin secret
- 2 élèves dont au moins 1 adulte
- 1 professionnel non enseignant
- 1 membre du personnel de soutien
- 4 parents d'étudiants

- 17 plus — le directeur général
- le directeur des services pédagogiques
- les responsables des services aux élèves

— Quant aux parents, aucune obligation ne leur est faite de se regrouper en association.

À titre d'exemple, les objets sur lesquels l'Association de parents des étudiants du cégep de Sainte-Foy a été constituée sont les suivants:

- \* regrouper les parents des étudiants du cégep de Sainte-Foy en association de parents afin de permettre une action concertée;

\* créer une entité consultative au niveau collégial, afin d'assurer une qualité de vie et de formation optimale;

\* prendre toute mesure nécessaire à la défense de ses membres.

De telles associations existent dans des collèges du Québec. Ces associations sont pour la plupart regroupées au sein de la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec Inc.

## Conclusion

— La nomination des quatre parents au conseil d'administration du cégep est-elle une bonne mesure?

— Les parents ont-ils un rôle à jouer au cégep?

— Quel est ce rôle? Quel doit être ce rôle?

— Comment s'articule-t-il avec le rôle des autres intervenants?

---

Communication de

Laurent LAPLANTE

Journaliste

Radio-Canada à Québec

---

## LES PARENTS ONT-ILS PEUR DU CÉGEP?

Je vous donnerai deux sons de cloche. Celui d'un parent d'abord: mes deux garçons ont étudié au cégep de Sainte-Foy. Tous les deux ont survécu. Nous aussi. Celui d'un observateur, ensuite, à qui des parents parlent du cégep, des félicitations qu'ils ont parfois le goût de lui adresser et, de temps à autre, des insécurités qu'ils ressentent.

Je suis tenté de mettre également dans le collimateur des commentaires qui nous viennent de toutes sortes de groupes de pression — je pense à Ghislain Dufour du Conseil du patronat, qui s'est formé une opinion du cégep et qui l'exprime un peu partout. C'est un peu tout cela que je mettrais sur la table. Je vais être aussi bref que possible de manière à ce que l'on engage rapidement le dialogue.

«Les parents ont-ils peur du cégep?» J'ai de la difficulté à répondre de façon monolithique. La réponse appelle des nuances. Il me semble, d'une part, que les parents ont de moins en moins peur du cégep, devenu avec sa vingtaine d'années une réalité plus familière. D'autre part, on s'approche rapidement de la première génération d'ex-cégépiens, parents de cégépiens. Une génération de parents qui a connu le cégep de l'intérieur.

Ma génération ne l'a pas connu. On était au cours classique si l'on était des garçons. On était ailleurs si l'on était d'un autre sexe. La génération qui monte, elle, a grandi dans les cégeps: il s'agit pour eux d'une réalité moins déroutante. Je dirais cependant qu'en ayant moins peur du cégep, les parents commencent à être plus exigeants. De l'avoir connu de l'intérieur les incite peut-être à dire: j'aimerais voir prolonger ce que j'ai connu de bien mais corriger ce que j'ai connu de moins bien.

Ils sont davantage au courant de ce qu'est le cégep, de l'intérieur, alors que les parents d'une autre génération, même

quand ils essayaient de gérer un cégep, ne savaient pas exactement quelle était la vie d'étudiant au ras du sol.

Quand je dis qu'il n'y a pas moyen de répondre globalement — oui ils ont peur, non ils n'ont pas peur — c'est pour toutes sortes de raisons. Premièrement, j'ai l'impression que dans l'opinion publique, chaque cégep en recouvre plusieurs. Il y a le cégep «sciences pures, sciences de la santé, sciences dures» — plus exigeant — et le cégep sciences humaines, qui serait moins lourd, plus mou, où il y aurait plus de loisirs, plus de bonnes et de mauvaises fréquentations.

Beaucoup de parents sont rassurés quand leur progéniture se dirige en science. Les autres se résignent. On a beau leur dire ce peut être le prochain Mozart, ils aimeraient mieux que ce soit le prochain Einstein. S'il y a un joueur de guitare à travers cela c'est encore plus inquiétant. «On respecte ton idée, mais si ton idée pouvait être plus scientifique, ça sécuriserait papa et maman».

Les parents ont beaucoup de difficulté à endosser les orientations du cégep. On parle de formation fondamentale. Mais cette dernière affole. On aimerait que le contenu immédiatement utilisable soit plus développé. On aimerait qu'il soit adapté à la réalité de 1988. «La philosophie, est-ce vraiment indispensable?», demandent les parents. D'accord avec les grands principes, les parents n'en exercent pas moins, dans le concret, une pression vers la spécialisation la plus rapide possible.

## Une transition difficile

Chez les parents, je crois distinguer une grande ambivalence. Nous sommes contents que cette période de l'existence de nos jeunes arrive enfin. Ce sont des quasi-adultes. On ne sait trop si l'on a besoin d'une association de parents au cégep puisque les «enfants» sont en instance de majorité, s'ils n'y sont déjà rendus. Psychologiquement, sinon chronologiquement, ils s'estiment adultes, achèvent de couper le cordon ombilical, veulent davantage de regroupement avec leurs pairs. Et ça nous fait plaisir de les voir rendus là.

En même temps, pointe une relative inquiétude: «va-t-il — va-t-elle passer à travers?» Les parents n'ignorent pas les statistiques: la moitié vont décrocher en cours de route. On les voit embarquer dans ce labyrinthe qu'on n'a pas connu encore tout à fait. On ne sait dans quel état ils vont être dans un an ou deux. C'est la traversée d'une zone d'inquiétude pour bien des parents.

Si l'on sort de la ville et qu'on va en milieu rural, on constate une plus grande insécurité. À la polyvalente du village où j'habite, il y a tout juste un étudiant sur quatre ou un sur cinq qui essaie le cégep. Le milieu ne s'y prête pas. Là, c'est encore vrai qu'à 16 ans les bras d'un petit gars sont utiles. Nul besoin de lui trouver un emploi: il y en a un sur la ferme. Et puis le cégep n'est pas gratuit. Partir de Sainte-Croix et installer un enfant au cégep de Lévis-Lauzon ou au cégep Limoilou implique des frais importants pour des milieux qui n'ont pas de ressources, qui sont davantage taxables et imposables indirectement par l'éducation. En outre, il s'agit souvent de milieux plus conservateurs où le cordon ombilical dure parfois plus longtemps.

Cette difficulté de transition est moins perceptible en ville parce que la maison familiale y est souvent un toit d'hôtel où les enfants reviennent généralement autour d'une certaine